

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires

**Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports**

**Arrêté du 12 juillet 2023**

**portant renouvellement de l'agrément d'une psychologue au titre du décret n° 2010-708 du 29 juin 2010 relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de train**

NOR : TRET2319264A  
*(Texte non paru au journal officiel)*

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 12 juillet 2023, l'agrément accordé par arrêté du 7 novembre 2018, au titre de psychologue, à la personne dont le nom suit, pour procéder à la certification des conducteurs de train et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter du 7 novembre 2023 :

Psychologue : Sylvia BOISGERAULT